



Conseil de quartier Belleville-Saint-Maur Commission « Sécurité et Tranquillité publique »

Compte-rendu de la réunion du jeudi 26 mars 2015

Etaient présents : Colette ALBRECHT, Georgia ARISTE-ZELISE, Catherine GAND, Jean-Christophe MARTIN, Anne SARTER, Jacques SAINT-RAYMOND

Excusés : Myriam MOREAU

Absents sans excuse : Matthieu BATOUCHE, Alexis BEAUXEROIS, Etienne FAUDUET, Joele GODARD, Elka PEPIN

La commission s'est réunie à la régie de quartier à 19 h.

A – Communications de Colette ALBRECHT

Collette ALBRECHT souligne des difficultés persistantes de communication avec le commissariat et la Mairie du 11^{ème} arrondissement. Elle pointe notamment une demande claire adressée par e-mail à Stéphane MARTINET, Adjoint au Maire en charge de la Sécurité le 17 mars 2015 et resté sans réponse depuis, en dépit d'une relance effectuée par la cellule des Conseils de Quartier le 23 mars.

Notre commission, à l'unanimité, s'associe à ce constat et réitère notre demande d'une meilleure communication entre le Conseil de quartier Belleville-Saint-Maur et les différents acteurs institutionnels, en particulier les élus de la Mairie du 11^{ème} arrondissement.

Collette ALBRECHT réitère sa demande de ne plus être référent dans la commission "sécurité et tranquillité publique" pour des raisons personnelles de manque de disponibilité.

Notre commission, à l'unanimité, tient à remercier Colette ALBRECHT son action et renvoie l'intégration d'un nouvel animateur à la réunion plénière du Conseil de quartier Belleville-Saint-Maur du 14 avril 2015, où ce point est inscrit à l'ordre du jour.

B – Communications diverses en lien avec les travaux de notre commission

Anne SARTER signale l'enlèvement d'un horodateur devant le 78 rue Jean-Pierre Timbaud ayant généré un gros trou dans la chaussée. Anne SARTER signale que ce trou est dangereux, notamment pour les personnes âgées et a déjà occasionné plusieurs entorses.

Anne SARTER signale avoir alerté M. Luc LEBON, Adjoint au Maire du 11^{ème} arrondissement en charge de la Propreté et des Finances, sans réponse.

Jean-Christophe MARTIN souligne que cette problématique concernerait plutôt M. Florent HUBERT, Conseiller du 11^{ème} arrondissement en charge de l'espace public.

Jacques SAINT-RAYMOND et Jean-Christophe MARTIN précisent que dans les cas d'accidents corporels liés à ce défaut de la chaussée, la responsabilité de la Ville peut être juridiquement engagée.



Conseil de quartier Belleville-Saint-Maur

Commission « Sécurité et Tranquillité publique »

Catherine GAND rappelle sa demande formulée auprès de la Mairie du 11^{ème} arrondissement concernant l'installation d'une grille dans l'alignement des immeubles voisins devant le 14-24 rue Edouard Lockroy, afin d'un sécuriser l'accès. Actuellement, la haie devant l'immeuble subit régulièrement des pollutions urinaires.

Catherine GAND apporte la réponse de la Mairie du 11^{ème} arrondissement, consistant en le rachat de la parcelle de terrain devant l'immeuble considéré pour 1,2 m€, ou l'aménagement par la Ville de jardinières et de parcs à vélo. En l'état, la proposition n'est pas jugée satisfaisante.

Georgia ARISTE-ZELISE rapporte le cas de la Galerie du 26 rue Moret occasionnant de régulière nuisances sonores jusqu'à une heure avancée de la nuit, eu égard à une musique trop forte. Anne SARTER propose d'alerter la SACEM au sujet de la diffusion de musique sans paiement des droits d'auteur. Jean-Christophe MARTIN précise que les nuisances sonores tombent sous le coup du tapage nocturne dès 22h. Catherine GAND suggère d'appeler régulièrement le commissariat du 11^{ème} arrondissement lors de la survenance de tels faits. Colette ALBRECHT nous informe de la marche à suivre : appeler le 01 53 36 25 00 et demander le service « mission prévention et communication ».

Anne SARTER déplore l'état des bancs publics de la place Jean Ferrat, taggués et fortement dégradé.

Jacques SAINT-RAYMOND rapporte que de nombreux ravalements de façade d'immeubles dans le quartier actuellement et qu'il serait dommage que ceux-ci soient taggués. Il demande si la Ville ne dispose pas de subventions afin d'aider les copropriétés à appliquer de la peinture anti-tags. Catherine GAND souligne l'efficacité parfois limitées de ce genre de peintures.

C – Etats des lieux de la Sécurité dans le quartier Belleville-Saint-Maur

Collette ALBRECHT relate son appel au commissariat du 11^{ème} arrondissement suite à sa lecture du CPPS 2015-2020 :

- Il n'y a pas de correspondant de sécurité attitré pour le 11^{ème} arrondissement
- Le commissariat est en sous-effectif depuis 2009
- La mobilisation des forces de l'ordre se font au coup par coup en fonction des besoins
- Les points d'échange de drogue sont connus des forces de police
- L'interlocuteur suggère de faire des courriers réguliers

Dans sa discussion générale, notre commission adopte à l'unanimité les propositions d'installation de caméras de vidéo protection suivantes :

- 126 rue Oberkampf
- 96 rue Oberkampf
- 3 Villa Gaudalet
- Impasse de la Baleine, devant l'école
- Angle des rues Saint-Maur et Jean-Pierre Timbaud



Conseil de quartier Belleville-Saint-Maur

Commission « Sécurité et Tranquillité publique »

- 24 rue Moret
- 24 rue Edouard Lockroy
- 1 rue Robert Houdin
- Avenue Jean Aicard, au niveau du boulo-drome

Dans sa discussion générale, notre commission adopte à l'unanimité les demandes d'amélioration de l'éclairage public suivantes :

- Fond de la Villa Gaudalet (par éclairage à détection infrarouge)
- Impasse de la Baleine
- Rue des Vaucouleurs
- Rue Morand
- Rue de la Fontaine au Roi
- Rue Moret
- Rue Robert Houdin

D – Trafics de drogue dans le quartier Belleville-Saint-Maur

La position du législateur à l'écart de l'usage du cannabis ne fait pas l'unanimité au sein de notre commission. Toutefois, au regard de l'Article L. 2143-1. du Code Général des Collectivités Territoriales, il n'appartient pas à notre commission de se prononcer sur le fond de la législation en vigueur.

Georgia ARISTE-ZELISE rappelle les problématiques de trafics de drogue au sein de son immeuble du 24 rue Moret. Elle précise avoir alerté le commissariat du 11^{ème} arrondissement qui a répondu que cette problématique était connue.

Georgia ARISTE-ZELISE nous présente les courriers envoyés par ses soins au Ministère du Logement (Direction du logement et de l'habitat), à Anne HIDALGO (mairie de Paris) et François VAUGLAIN (Maire du 11^{ème} arrondissement). Les réponses fournies consistaient systématiquement à s'adresser à la Préfecture de Police.

Jean-Christophe MARTIN suggère d'envoyer un courrier à la Préfecture de Police de Paris, 9 Boulevard du Palais, 75004 PARIS.

Colette ALBRECHT propose à Georgia ARISTE-ZELISE d'alerter la presse.

Notre commission, à l'unanimité, soutient cette initiative.

Colette ALBRECHT apporte à notre commission deux flyers produits par une association présentant les effets néfastes de la consommation de drogue et propose de réaliser des boîtages de ces flyers.

Notre commission, à la majorité, soutient cette initiative.

E – Communications de Jean-Christophe MARTIN

Jean-Christophe MARTIN s'excuse auprès de la commission pour avoir manqué la dernière réunion, eu égard à des contraintes familiales.

Jean-Christophe MARTIN propose à notre commission d'établir une lettre de mission définissant l'approche de notre travail sur la vie nocturne. Les axes principaux de cette



Conseil de quartier Belleville-Saint-Maur Commission « Sécurité et Tranquillité publique »

lettres de mission sont lus en séance et adoptés à l'unanimité par notre commission. Le projet de lettre de mission est joint pour discussion à ce compte-rendu :

LETTRE DE MISSION

I – Contexte

Considérant les problématiques récurrentes liées à la vie nocturne dans le quartier Belleville-Saint-Maur, notamment en termes de sécurité, de santé publique et de relations entre les riverains, les gérants d'établissement de nuit et les usagers, Considérant l'Article 3 du règlement intérieur des Conseils de quartier du 11^{ème} arrondissement, Notre commission a décidé de s'emparer de la problématique de la vie nocturne.

II – Objectif

Notre objectif, constructif et non-partisan, est de réaliser un diagnostic de la situation de la vie nocturne dans le quartier Belleville-Saint-Maur et de formuler des propositions au travers d'un vœu à l'attention de M. le Maire du 11^{ème} arrondissement, dans le cadre de l'Article L. 2143-1. du Code Général des Collectivités Territoriales.

III – Stratégie

1. Audition du Collectif des riverains de la rue Jean-Pierre Timbaud
2. Audition de l'Association des patrons de bars du village Timbaud
3. Audition de M. l'Adjoint au Maire du 11^{ème} arrondissement en charge de la Sécurité
4. Audition de M. le Commissaire du 11^{ème} arrondissement
5. Marche exploratoire des membres de notre commission un mercredi soir
6. Marche exploratoire des membres de notre commission un samedi soir
7. Elaboration d'un compte-rendu détaillé de nos travaux
8. Elaboration d'un vœu à l'attention de M. le Maire du 11^{ème} arrondissement

Jean-Christophe MARTIN propose à notre commission de déposer un vœu relatif à la sécurité dans notre quartier. Ce projet de vœu est lu et amendé en séance, puis adopté à l'unanimité. Jean-Christophe MARTIN contactera la Cellule des Conseils de quartier afin de savoir s'il est possible de le rajouter à l'ordre du jour de la réunion plénière de notre conseil du 14 avril 2015¹. Le projet de vœu est joint à ce compte-rendu :

Vœu proposé par le Conseil de Quartier Belleville Saint-Maur

Considérant qu'à plusieurs reprises, et depuis de nombreuses années, les habitants de notre quartier nous ont fait part de leur vive inquiétude quant à la dégradation dramatique de leurs conditions de vie. En effet, l'insécurité du quartier Belleville-Saint-Maur grandit et vient rendre le quotidien des riverains insupportable.

Considérant les faits :

- *Depuis plusieurs années, les riverains du boulevard de Belleville, des rues du Faubourg du temple, de l'Orillon, Robert Houdin ont alerté les élus que nous sommes quant à l'installation d'une « zone de non droit » gravitant autour du gymnase Maurice Berlemont et s'articulant autour de la prostitution (qui s'est déplacée boulevard de la Villette), de la vente à la sauvette et des trafics, avec son lot de violences et d'agressions. Citons notamment le cas de la pharmacienne de la rue de l'Orillon est agressée pour ne pas avoir voulu se plier à la loi des trafiquants du quartier ;*
- *Par voie de pétition, les habitants du 10 rue Jules Verne en ont appelé au Commissaire du XI^{ème} arrondissement afin de faire cesser les squats sauvages des parkings situés aux sous-sols. Les riverains n'hésitent pas à parler de « no man's land », dans lesquels règnent et se conjuguent nos propres peurs ainsi que les regards « malsains » de multiples individus (recensés au nombre d'environ 40 par notre société bailleresse !) dominant en « maîtres » sur les lieux. Des riverains ont par ailleurs fait état dans une main courante de l'installation d'une gazinière et de bouteilles de gaz dans son box au sous-sol. Cette installation s'avère particulièrement dangereuse car propice aux incendies ;*
- *Régulièrement, les habitants d'immeubles de la rue Moret ont fait état auprès du commissariat du XI^{ème} arrondissement de l'installation de dealers dans les parties communes, où ceux-ci s'adonnent librement à leurs trafics ;*
- *Il est fréquent de constater un trafic chronique de stupéfiants la nuit dans les rues Oberkampf et Jean-Pierre Timbaud.*

¹ Après retour de la Cellule des conseils de quartier, nous apprenons qu'il est possible de déposer ce vœu à la séance plénière du 14 avril 2015, en l'imputant sur le temps de parole de notre commission.



Conseil de quartier Belleville-Saint-Maur Commission « Sécurité et Tranquillité publique »

Considérant l'Article L111-1 du Code de la sécurité intérieure « La sécurité est un droit fondamental et l'une des conditions de l'exercice des libertés individuelles et collectives. », et dans le cadre de l'Article L. 2143-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Le conseil de quartier Belleville-Saint-Maur demande à Monsieur le maire du 11^{ème} arrondissement d'intervenir auprès des autorités compétentes afin :

- que soit déployé sans tarder un plan de vidéo protection, en concertation avec la Ville de Paris et la Préfecture de Police. Nous avons notamment identifié les zones d'installations potentielles suivantes :
 - o 126 rue Oberkampf
 - o 96 rue Oberkampf
 - o 3 Villa Gaudalet
 - o Impasse de la Baleine, devant l'école
 - o Angle des rues Saint-Maur et Jean-Pierre Timbaud
 - o 24 rue Moret
 - o 24 rue Edouard Lockroy
 - o 1 rue Robert Houdin
 - o Avenue Jean Aicard, au niveau du boulo-drome

- que soit amélioré l'éclairage public, notamment :
 - o Fond de la Villa Gaudalet (par éclairage à détection infrarouge)
 - o Impasse de la Baleine
 - o Rue des Vaucouleurs
 - o Rue Morand
 - o Rue de la Fontaine au Roi
 - o Rue Moret
 - o Rue Robert Houdin

- que soit déployé une présence renforcée et durable de la Force Publique (Police, ASP, ISVP), en concertation avec la Ville de Paris et la Préfecture de Police, dans les secteurs cités ci-avant afin d'y restaurer la pleine application de la Loi de la République et par là même rendre aux riverains la sécurité et la tranquillité à laquelle ils ont droit.

- que la Préfecture de Police rouvre la vigie de police située rue de l'Orillon et actuellement utilisée comme local technique.

F – Prochaine réunion de notre commission

La prochaine réunion de notre commission est fixée au Lundi 04 Mai, à 19h.

A 20h21, la séance est levée.